

GUERNIER, (Eugène), *Jacques Cartier et la pensée colonisatrice*. Collection « Les Grands Coloniaux ». Ed. de l'Encyclopédie de l'empire français. Paris 1946. 164 pages avec portrait, reproductions hors-texte et carte

Lionel Groulx, ptre

Volume 1, numéro 4, mars 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801417ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801417ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1948). Compte rendu de [GUERNIER, (Eugène), *Jacques Cartier et la pensée colonisatrice*. Collection « Les Grands Coloniaux ». Ed. de l'Encyclopédie de l'empire français. Paris 1946. 164 pages avec portrait, reproductions hors-texte et carte]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(4), 600–610. <https://doi.org/10.7202/801417ar>

LIVRES ET REVUES¹

GUERNIER, (*Eugène*), *Jacques Cartier et la pensée colonisatrice*.
Collection « Les Grands Coloniaux ». Ed. de l'Encyclopédie de
l'empire français. Paris 1946. 164 pages avec portrait, repro-
ductions hors-texte et carte.

Le fait est par trop évident: l'empire colonial français, comme toutes les constructions de cette espèce, s'effrite ou tente de se reconstituer sur de nouvelles bases. Est-ce, pour la France, besoin nostalgique de remonter aux origines de son histoire coloniale, de se rappeler ses gloires anciennes, les grandes figures des aventuriers de mer, découvreurs, explorateurs, administrateurs qui lui conquièrent de si larges portions des nouveaux mondes? Les entreprises de reconstruction historique abondent. Sous la direction de Ch.-André Julien a commencé de paraître, aux Presses universitaires de France, une collection « Colonies et Empires » (Collection internationale de Documentation coloniale). Une deuxième série a pour titre général: les « Classiques de la colonisation », et déjà, dans cette série, a paru: *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVe siècle*. Une troisième série que l'on intitule: « Histoire de l'expansion et de la Colonisation française », débute avec: *Les Voyages de découvertes et les premiers établissements (XVe-XVIe siècle)* 533 pages, Paris 1948. Pour leur part, les « Éditions de l'Encyclopédie de l'empire français », 3 rue Blaise-Desgoffe, Paris-6°, entreprennent une Collection sous le titre de: « Les Grands Coloniaux ». Des études seront consacrées, entre autres, à Marchand, au P. de Foucauld, à Gallieni, à Lyautey, à La Bourdonnais, Bugeaud, Laperrine, etc. En cette dernière collection, deux noms intéressent l'histoire canadienne: Jacques Cartier, Champlain.

1. Faute d'espace, nous nous excusons d'être obligé de remettre à notre prochain numéro, des articles-critiques du Père Conrad Morin, de M. Aristide Beaugrand-Champagne, de Mme Guy Frégault, de M. l'abbé Adélarde Desrosiers, et la Revue des Revues de M. Jacques Mathieu.

Le *Jacques Cartier* de la collection, paru en 1946, a pour auteur M. Eugène Guernier, professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris. Entre un « Propos liminaire » de cinq pages et une « Conclusion » de six, l'ouvrage se déploie en quatre parties: *Le passage du Nord-ouest*, *Les préparations de l'œuvre de Cartier*, *L'œuvre maîtresse de Cartier*, *La pérennité de l'œuvre de Cartier*. Chacune de ces parties, sauf la deuxième, comprend trois chapitres. Ce *Jacques Cartier* se présente donc en bonne ordonnance. Quelques-uns trouveront peut-être excessive, la part faite par l'historien à ce qu'il appelle l'« orage diplomatique »: presque deux chapitres accordés aux alarmes de la cour de Madrid et de Lisbonne à l'occasion des projets de découvertes de François 1er et de Jacques Cartier, chapitres reconstitués au surplus exclusivement avec les documents Biggar. D'autres jugeront que l'auteur glisse un peu lestement sur l'aventure de Cabot; que le dernier chapitre et la Conclusion de l'ouvrage n'appartiennent que de loin au genre historique. En revanche, ce *Jacques Cartier* contient d'excellentes pages sur les routes des épices et de la soie, sur la soif de l'or à l'époque et sur le rôle de la finance internationale dans les découvertes.

Faut-il le dire? On eût souhaité les sources de l'auteur plus abondantes. La « Bibliographie », donnée à la fin du volume, se réduit à deux courtes pages. Dans le corps de l'ouvrage, figurent, il est vrai, un bon nombre de documents que ne mentionne point la « Bibliographie ». On s'étonne néanmoins que l'auteur ait ignoré ou négligé, par exemple, l'œuvre d'Henry Harrisse, l'historien le plus considérable peut-être des découvertes américaines. Des ouvrages de Harrisse, M. Guernier n'a trouvé à utiliser que ce qu'il appelle l'*Évolution cartographique de Terre-neuve*, titre incomplet, pour le dire en passant, d'un ouvrage qui est: *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des Pays circonvoisins*. En outre (p. 51), dans la série des « premières relations publiées » des voyages de Jacques Cartier, et qu'il nous détaille (p. 51), on se demande pourquoi M. Guernier n'a pas fait place à la traduction anglaise de la version italienne de Ramusio, traduction qui parut, en 1580, soit vingt ans avant celle de Richard Hakluyt. On voudrait aussi que l'auteur accordât confiance moins absolue à Charles de la Roncière, historien de la Marine française, qu'il convient de ne citer qu'avec circonspection.

* * *

On ne reprochera pas, d'autre part, à l'auteur, d'avoir diminué son héros. Il a mis en bonne lumière la figure du découvreur. Il lui a fait un cadre doré. Breton, malouin, par surcroît, — M. Guernier ne s'en cache point dans sa dédicace à Saint-Malo, sa « ville natale », — il a écrit son *Jacques Cartier*, « avec une ferveur filiale ». La ferveur est-elle restée dans les bornes ? Tout le long de son livre, et cette thèse en constitue un peu l'armature, M. Guernier a tenté de démontrer qu'en jetant son dévolu sur le Canada, la France de François 1er y est venue accomplir une œuvre originale. Elle aurait inauguré à l'époque une politique coloniale d'exception ; et Jacques Cartier n'aurait pas été seulement l'exécutant de cette politique, mais l'inspireur. Réaliser « un plan de mise en valeur et de colonisation pour en faire effectivement une Nouvelle France, cette conception nouvelle, originale, appartient à Cartier et c'est ce qui fera la grandeur de son œuvre ». (p. 50) Certes, nous ne nierons pas l'originalité de l'œuvre accomplie en Amérique du Nord, par la France, puissance coloniale. Nous-mêmes avons tenté de le démontrer ailleurs : plus que toute autre nation d'Europe, la France s'est essayée ici au type de la colonie-peuplement¹. Plus que l'Amérique centrale et méridionale, l'Amérique du Saint-Laurent, d'une population indienne si rare et dispersée, laissait la liberté d'un peuplement de race blanche. On peut dire que, pour l'ensemble de son œuvre coloniale en Amérique du Nord, la France reste la métropole qui aura projeté sur la page blanche des terres neuves la plus parfaite image de soi. Mais à quelle date en est-elle venue à cette conception de l'entreprise coloniale ? A quel moment la conception colonie-peuplement l'a-t-elle définitivement emporté sur la conception colonie-comptoir ? Est-ce à l'époque de Champlain et de Richelieu ? Est-ce à l'époque de François 1er ? M. Guernier veut que ce soit à l'époque de François 1er. Il a déjà écrit (p. 15-6), et trop manifestement pour faire hommage à Cartier et au roi de France d'alors, de ce caractère original de l'histoire canadienne :

« Alors que l'Espagne et le Portugal créaient un monde, qui plus tard allait végéter faute de travail et de production, seule la Nouvelle-France devait grandir comme un pays préservé des trafiquants et des aventuriers ».

1. *L'originalité de notre histoire*, p. 33 dans *Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau*. — Deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal 23-27 avril 1945. Société Historique de Montréal, 1945.

Il écrit encore (p. 40) :

« Certes, François 1er a besoin d'or et c'est l'or qui ouvrira et fermera cette première aventure au Canada. »

« Mais en se tournant vers cette région maritime de la France qui est caractérisée par la patience et la persévérance de ses habitants, et non par une turbulente activité commerciale ou spéculative, le Roi n'a-t-il pas eu l'initiative d'une méthode nouvelle dans l'art de la conquête, n'a-t-il pas marqué la colonisation d'un esprit nouveau ? »

« Le Roi, en ce faisant, affirmait sa volonté, non plus d'exploiter, en les vidant, des terres nouvelles, mais de créer avec elles des courants d'échanges. »

Et encore (p. 41) :

« C'était bien une mission scientifique, géographique que François 1er confiait à Cartier puisqu'il s'agissait de découvrir des terres nouvelles au Nord-Ouest, ainsi que le passage qui menait au Cathay. »

« C'était aussi une mission qui prenait un sens politique et national, et devait donner aux Français la certitude que le travail, mieux que l'or, est seule source de richesse. C'est à cette pensée que François 1er indiscutablement rattachera plus tard les voyages de Cartier ».

N'est-ce pas un peu embellir, sinon même forcer l'histoire ? On se demande tout d'abord, à l'aide de quels documents M. Guernier a pu se forger cette illusion que le premier voyage de Cartier aurait été entrepris avec une idée d'évangélisation, et que l'idée aurait germé dans l'esprit de François 1er. Certes, l'idée viendra ; mais viendra-t-elle avant le voyage de 1541 ? Nous ne faisons nulle difficulté d'admettre qu'inspiré par Cartier, François 1er se fera, en 1540 et en 1541, le créateur des formules officielles destinées à représenter l'évangélisation du Nouveau monde comme le but suprême de la politique coloniale de la France. Mais nous serions curieux de savoir, par quelle inspiration, dès sa première exploration du Golfe, en 1534, et dès la rencontre des Indiens de Gaspé, le découvreur a pu penser, « *suivant l'ordre de son Roi* » (comme l'écrit M. Guernier, p. 60) « à l'évangélisation possible des habitants de ces terres occidentales » ? L'idée d'évangéliser les habitants d'un pays présuppose, ce nous semble, l'existence déjà connue ou soupçonnée de ces habitants et l'intention de séjourner et de s'établir parmi eux. Comment Cartier, simple chercheur d'or et de passage vers l'Orient, et qui s'en va vers l'inconnu,

a-t-il pu partir de France avec l'intention d'évangéliser des Indiens dont il ne sait pas même l'existence ? Et pour les mêmes raisons, comment a-t-il pu recevoir du roi, un *ordre* en ce sens ?

Observerons-nous, en second lieu, que si la Nouvelle-France pût échapper — et encore dans une certaine mesure — aux « trafiquants » et aux « aventuriers », elle le dut assez peu à ce qu'on pourrait appeler la philosophie coloniale de François 1er, mais bien davantage à ce simple fait qu'en 1534 et même en 1535 l'on a à peine soupçonné la quantité d'or enfoui dans la terre canadienne. Et si l'observation de M. Guernier se fonde en vérité, au moins pour une part, quand il s'agit du Canada, a-t-il aussi raison quand il l'applique à toute la Nouvelle-France qui, outre le Canada, comprenait l'Acadie et aussi la Louisiane, celle-ci terre des trésors imaginaires et mirifiques, où devait s'en donner à cœur joie, au dix-huitième siècle, l'agiotage de M. Law ? M. Guernier aura trop oublié que, longtemps après Cartier, « colonistes » et « anticolonistes » se livreront la petite guerre sur le dos du Canada et qu'historiquement l'idée de colonisation, chère à Champlain et aux missionnaires récollets et jésuites, ne triomphe qu'avec la naissance de la Compagnie des Cent-Associés, sous l'impulsion de Richelieu. Et même, à nous en tenir à l'époque de François 1er, la vérité ne serait-ce point que l'idée de colonie-peuplement s'est peu à peu substituée, dans l'esprit de Cartier, à l'idée de colonie-comptoir, et ce, au cours de son second voyage, pas avant, quand lui apparurent les richesses végétales de la terre canadienne, et à mesure que s'évanouissaient l'espoir du « passage » vers l'Orient et l'espoir de l'or ? Et si François 1er qui, on nous le dit et redit, avait tant besoin d'or et d'épices, finit par se convertir à un projet d'établissement français en Amérique du Nord, ne le doit-il pas à Cartier, à la Relation du deuxième voyage et au Mémoire de 1538 présenté au Valois par le navigateur ? La vérité, ne serait-ce pas encore que les deux idées ou conceptions vont longtemps continuer de voisiner, l'une l'emportant tour à tour sur l'autre ? On fut bien obligé de rentrer sa soif de l'or. Mais le « Mirage de la mer de l'Ouest », M. Guernier, du reste, en convient, prit du temps à se dissiper. Et je ne le redirai pas aux lecteurs de cette *Revue* qui viennent de lire (livraison de décembre 1947 et livraison de mars 1948) l'étude magistrale du Père Delanglez. Toutefois, au temps même des voyages de Cartier, peut-on écrire, comme le fait M. Guernier :

« Bien vite, Jacques Cartier abandonnera le projet de la recherche d'un passage au Nord-Ouest, projet spéculatif et hasardeux, pour s'attacher définitivement, en esprit plus positif et réaliste, à l'idée plus raisonnable, plus humaine, plus haute et plus noble de la création d'une Nouvelle France par le labeur et le courage. »

« Dorénavant disparaîtra toute tendance à vouloir découvrir un passage, Jacques Cartier ne songera plus qu'à une seule chose: bâtir une Nouvelle France ».

Si l'on relit la commission de Cartier du 17 octobre 1540, c'est bien encore la découverte du Saguenay qui reste l'une des fins de la troisième expédition du Malouin: « Charge de cappitaine et pilotte général des navires que le Roy envoie au Saguenay ». Et le Saguenay, on le sait, c'est la contrée où il y a « infini or, rubiz et aultres richesses ». Le 15 janvier 1541 Roberval reçoit pareille mission: « pousser jusques en la terre de Saguenay ». Et en effet, à l'automne de 1541, à peine terminé son établissement au Cap Rouge, Cartier se met en route, pour un voyage de reconnaissance, dans la direction du royaume du Saguenay. Roberval fera de même en juin 1543. — Certes, en cette petite discussion, nous admettrons qu'il s'agit moins de déformations de la vérité objective que de nuances dans l'expression. Mais M. Guernier estime, nous en sommes sûrs, que la nuance compte pour quelque chose en histoire.

* * *

En guise de « Propos liminaire », l'auteur s'est essayé à un raccourci, en quatre pages, de l'histoire du Canada français, avec ce sous-titre: « La Nouvelle France et le Miracle canadien ». Il est dommage que M. Guernier ne se soit pas renseigné à meilleures sources. Ces quatre pages des « Propos », l'historien les a écrites assurément avec un esprit généreux; mais combien de méprises lui eût épargnées une bonne histoire du Canada. Il eût appris, entre autres choses, par exemple, qu'ici, on ne date pas de 1760, mais bien de 1759, la défaite de Montcalm; que les Canadiens français ont revendiqué le droit à la représentation parlementaire, non pas dès l'origine du « self government » qui est de 1842 ou de 1848, mais avant même l'établissement du régime parlementaire dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, soit vers 1784, moins d'un quart de siècle après le traité de

Paris. Mieux renseigné, M. Guernier n'aurait pas écrit, non plus (p. 10) ce paragraphe :

« En 1791 un acte constitutionnel divise la province française de Québec en deux parties d'où protestation qui aboutit à une révolte (1837). »

La véridique histoire veut plutôt que la division géographique et politique de 1791 ne soit opérée qu'au plus grand bénéfice des Canadiens français, qui se gardèrent de protester. Et M. Guernier peut nous en croire, la révolte de 1837 sortit d'autres causes plus complexes et plus graves. Mieux renseigné toujours, M. Guernier n'aurait pas écrit, non plus :

« En 1840, « l'Acte d'Union » rétablit l'ordre et la sécurité ».

Mais il aurait écrit que l'« Acte d'Union », dénoncé par un évêque canadien-français, comme un « bill infâme », reste dans l'histoire britannique l'un des plus violents coups de force jamais tentés contre l'existence nationale d'un petit peuple. Et si le désordre et même une nouvelle révolte n'éclatèrent point de nouveau, le mérite en appartient moins à l'Acte d'Union qu'à la sagesse politique des hommes d'État canadiens-français de l'époque, secondés, du reste, par quelques généreux Anglo-Canadiens.

Encore dans ce « Propos liminaire », deux passages qui appelleraient quelques réflexions (p. 10) :

« Pendant la guerre de l'Indépendance américaine les Français canadiens, sollicités de s'unir aux forces anti-anglaises, resteront fidèles à la parole donnée. Aussi l'Angleterre leur accordera-t-elle de nouvelles libertés ».

Et cet autre passage (p. 12) :

« Le Canadien français, survivance d'une France disparue, reste surtout attaché à la France de l'Ancien Régime et les lois laïques de la Troisième et de la Quatrième République le surprennent. »
« Aussi rien ne saurait impliquer de sa part un attachement à la France sur le plan politique : aucun Canadien ne voudrait redevenir Français ».

« Et cependant, aux heures où l'ancienne Mère Patrie court un danger, les Canadiens n'hésitent pas à se sacrifier pour son salut... »

C'est toute la question des relations des Canadiens français avec l'Angleterre et la France que l'auteur a voulu définir. Lorsqu'il parle du « loyalisme total » des Canadiens français à la « couronne bri-

tannique », et des « nouvelles libertés » que ce loyalisme leur aurait values, ferons-nous observer à l'Auteur qu'il paraît avoir pris ses renseignements dans notre littérature officielle qui, pas plus au Canada qu'ailleurs, n'est source valable d'histoire ? Il a parfaitement raison d'écrire qu'« aucun Canadien ne voudrait redevenir Français » ; que les « lois laïques de la Troisième et de la Quatrième République le surprennent (le Canadien) ». Et les Canadiens français ne croient pas être les seuls naïfs de par le monde à s'étonner de ces lois. Il est encore vrai que nous gardons à la France une singulière affection. Mais, comme à nos buts de guerre de 1914 et de 1939, se sont mêlés bien d'autres motifs ou prétextes que la défense de l'ancienne mère-patrie, peut-être pour éviter entre Français et Canadiens français de pénibles équivoques, conviendrait-il de n'aborder le sujet de nos participations aux mêlées européennes qu'avec prudence et nuances, et sans trop se fier aux sources « officielles ».

Relèverai-je enfin dans « Propos liminaire », cette réflexion de M. Guernier, au cas où il aurait voulu parler de notre français archaïque :

« Quoi qu'il en soit, le français, le vieux français dure, se maintient et se développe ».

Eh oui, dirions-nous, le *vieux français*, et l'autre aussi. Que M. Guernier s'accorde des vacances de quelques semaines au Canada. Il constatera que les Canadiens français lisent les littérateurs et les poètes les plus parisiens, les plus « dernier cri » dans le texte, sans les faire passer par une traduction en français de Rabelais ou de Villon. Il verra que nous comprenons les Français les plus modernes chaque fois qu'ils sont compréhensibles. Il arrive même qu'ils nous comprennent et nous lisent.

Pour « n finir avec cette sorte d'observations, je ne me retiens pas de relever, dans le corps de l'ouvrage, une autre affirmation de l'auteur. Il analyse, en la divisant en cinq parties, la lettre patente du 17 octobre 1540, destinée à Cartier pour son troisième voyage. A propos de la « cinquième partie » qui a trait au recrutement des futurs colons du Canada, dans les prisons de France, M. Guernier écrit tranquillement :

« Cette cinquième partie révèle une faute grave de François 1er. Elle fut commise d'ailleurs par tous ses successeurs et plus tard la bourgeoisie de la IIIe République répugna de partir aux colonies

sous le prétexte fallacieux que seuls les individus ayant eu quelques difficultés avec la justice de leur pays devaient peupler les territoires d'outre-mer... »

Qu'une pareille fantaisie historique ait pu trouver place dans l'œuvre d'un historien consciencieux qui écrit en 1946, démontre jusqu'à quel point l'auteur s'en est laissé imposer par des sources suspectes et déclassées. Encore sur cette question des origines canadiennes, que M. Guernier ouvre une bonne histoire du Canada, une histoire à point, et il se rendra compte que « tous les successeurs de François Ier n'ont pas commis » la faute grave, du moins si l'on s'en tient au peuplement du Canada. Bien loin de là. M. Guernier verra que, vers 1720, pour faire passer des prisonniers au Canada, — par petites poignées du reste et d'assez honnêtes prisonniers, des braconniers, des faux-sauniers surtout, — et ce, à la demande expresse des autorités coloniales, il faudra forcer la main du Régent de France. Ces prisonniers auxquels il faut joindre des « fils de famille » déportés ici et par lettres de cachet, l'un de nos plus scrupuleux et avisés chercheurs, M. Gérard Malchelosse, s'est imposé de les suivre à la trace au Canada. Pour s'édifier sur le plus ou moins d'honnêteté des origines canadiennes, M. Guernier pourrait donc lire, dans les *Cahiers des Dix* (Montréal 1944) no 9, p. 197 :

...« Un très petit nombre de faux sauniers et de contre bandiers — une centaine tout au plus — ont fait souche au Canada; ils devinrent dans ce continent de liberté d'honnêtes colons et leur postérité n'a pas à rougir d'eux. »

Et encore dans *Cahiers des Dix* (Montréal 1946) no 11, p. 310-11 :

« En définitive, une dizaine tout au plus des fils de famille déportés au Canada pour y faire l'apprentissage d'une vie réglée et sage se sont établis de façon stable dans la colonie, après s'être rangés et y avoir contracté d'excellents mariages ».

.....
 « La vérité est simple. Elle démontre que, dans l'ensemble, le peuple canadien-français n'a pas à rougir de ses origines. Sauf de rares exceptions, nos ancêtres furent des gens honnêtes, des gens d'honneur. Respectons leur mémoire. »

Puisque nous souhaitons ici une deuxième édition légèrement révisée de l'ouvrage, M. Guernier nous en voudra-t-il de lui souligner quelques distractions? Et, par exemple, peut-on écrire que « Deux

indigènes *décidèrent* d'accompagner Jacques Cartier en France... » ? La véridique histoire, n'est-ce pas plutôt qu'il fallût aider la décision de ces Indigènes *manu-militari* ? ² M. Guernier fixe le départ de Cartier de Saint-Malo à son premier voyage, au 21 avril 1534, ce qui est raccourcir d'une journée une traversée de l'océan déjà exceptionnellement courte. Le récit de Cartier tel qu'édité par Biggar et Michelant et Ramé ne fixe-t-il pas le départ au 20 avril ? M. Guernier veut que Cartier ait découvert le détroit de Belle-Isle (p. 60). Le récit de Cartier affirme le contraire. Et c'est, du reste, aujourd'hui l'opinion de tous les historiens le moins informés. Est-ce bien à l'Île des oiseaux, comme l'écrit l'auteur (p. 64), qu'au premier voyage de Cartier, les trois vaisseaux du navigateur s'étaient donné rendez-vous et se rencontrèrent ? N'est-ce pas plutôt à Blanc Sablon, ainsi qu'on peut le lire en toutes lettres dans le texte de Biggar, (p. 95) :

...« Et le VIIIe jour dudict moys, nous appareillames de ladite ysle, et avecq bon temps vinsmes au hable de Blanc Sablon, estant en la baye des Chasteaulx, le quinzieme jour dudict moys, qui est le lieu où nous devyons randre. Auquel lieu fumes attendans noz compaignons, jusques au vingt sixiesme jour dudict moys, [lequel jour] ilz arrivèrent tous deulx ensemble... »

Pourquoi l'auteur fait-il de Saint-Servan, sur la côte du Labrador, le *Rocky-Bay* d'aujourd'hui, confondant ainsi Port Saint-Antoine (Rocky-Bay) avec le Port Saint-Servan, situé une ou deux lieues plus haut et qui s'appelle *Lobster Bay* ? M. Guernier serait encore bien aimable de nous dire où il a lu qu'à l'automne de 1543 Roberval atteignit le Saguenay. (Il s'agit bien entendu du Royaume du Saguenay).

Dans une réédition de son ouvrage, M. Guernier voudra aussi faire disparaître quelques incorrections ou coquilles quelque peu agaçantes. Pourquoi *Michelaut* (p. 162) quand c'est *Michelant* ? Pourquoi Jean de la *Casa*, (p. 47) quand il s'agit du célèbre cartographe Jean de la *Cosa* ? Pourquoi *Agamonte* (p. 47) quand on a affaire au navigateur Jean de *Agramonte* ? Pourquoi faire intervenir Henri VIII d'Angleterre, dans l'aventure des Cabot, et ce, par deux fois (p. 30, 46) quand le protecteur des Cabot fut Henri VII, Henri VIII n'ayant commencé

2. Voir BIGGAR, *The Voyage of Jacques Cartier*, p. 65-6, 225-32, récit de ces captures ou enlèvements.

à régner qu'en 1509 ? Pourquoi M.-E. Dionne, quand cet historien canadien a pour prénoms N.-E. ? Nous connaissons un M. J. Camille Pouliot, auteur de la *Grande Aventure de Cartier* (Québec 1934). Pourquoi ce M. Pouliot devient-il dans la *Bibliographie*, à la fin du volume et en d'autres pages de l'ouvrage, (p. 53, 60) tantôt *Pauliot*, tantôt *Panliot* (p. 162), sauf à revenir une seule fois et l'on ne sait par quel hasard (p. 149) à sa légitime orthographe : *Pouliot* ? Pourquoi orthographier *Carpunt*, le nom d'un havre à l'entrée de la « baie des Chasteaux », quand « *Carpunt* » est du traducteur Ramusio, mais que Ramusio a lui aussi écrit *Carpont*, et alors que le texte original de Cartier porte plutôt *Kapont* et *Karpont*, une fois *Rapont*, et que le *Karpont* de Jacques Cartier pourrait bien procéder du « Le Kerpont », de la géographie de Saint-Malo ? (Biggar, *The Voyage of Jacques Cartier*, p. 10 et note 8). L'auteur nous dit aussi (p. 148) que la réplique de la *Grande Hermine* offerte, en 1534, par Saint-Malo au Gouvernement du Canada, figure maintenant « dans la Salle des Archives du Parlement de Montréal ». Le malheur est qu'il n'y a pas, au Canada, de Parlement de Montréal.

Que M. Guernier nous pardonne ces menues observations. Je ne les écris pas pour le plaisir de faire le pointilleux ni le tatillon. Nous attendons beaucoup des historiens de France. Plus près que nous de quelques-unes des grandes sources de notre histoire, ils peuvent nous rendre de précieux services, éclairer pour nous bien des coins obscurs. Puis, chacun se fait, au Canada, une haute idée de la science française, de la méthode historique française. Nous voudrions qu'elle fût impeccable.

LIONEL GROULX, ptre